

**CAPL AFFECTATION LOCALE AU 01/03/2015
CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

La CAP locale d'affectation des Contrôleurs des Finances Publiques s'est déroulée à la DDFIP ce 16 décembre 2014.

Une liminaire a été remise à l'administration (cf ci après)

FILIERE FISCALE

5 Collègues obtiennent un poste fixe.

Les 2 ALD PO ont vu leur positionnement précédent confirmé pour le 01/03/2015

Sur les 7 ALD Perpignan un seul a vu son positionnement modifié pour le 01/03/2015

Enfin, les 5 détachements en cours ont été maintenus. Il n'y a pas eu de nouveau détachement

FILIERE GESTION PUBLIQUE

4 Collègues obtiennent un poste fixe

Sur les 5 ALD PO un seul est maintenu sur son positionnement actuel

Les 4 autres sont positionnés sur la Trésorerie de PRADES

Sur les 2 ALD Perpignan un seul a vu son positionnement maintenu

Enfin il a été mis fin au seul détachement en cours et il n'y a pas eu de nouveau détachement.

FO DGFIP 66 s'est abstenue lors du vote.

SOLIDAIRES en a fait de même

La CGT a voté pour.

Pour **FO** DGFIP 66, ce mouvement complémentaire ne permet pas de pourvoir tous les postes vacants : (Exemple : -4 B au SIE TET et -2 B pour l'EDRA). Sa volumétrie est insuffisante car seulement 9 contrôleurs ont pu être affectés.

La problématique des ALD et des détachements nous interroge.

Voilà les raisons de notre abstention même si les règles sont respectées.

Vos représentants FO à la CAPL :

Thierry DELALANDE thierry.delalande@dgfip.finances.gouv.fr

Marc HOMS marc.homs@dgfip.finances.gouv.fr

Mireille JUAN mireille.juan@dgfip.finances.gouv.fr

Claude MICOLAU claudemicolau@dgfip.finances.gouv.fr

Expert

Bernard MARTI bernard.marti@dgfip.finances.gouv.fr

Nota :

Les organisations syndicales n'ont plus le droit d'afficher sur leur site web les listes nominatives des agents mutés ou sélectionnés sur une liste d'aptitude ou un tableau d'avancement.

Ceux qui ne sont pas syndiqués et qui souhaitent recevoir les tableaux des sélectionnés ou les informations sans pour autant être adhérents doivent adresser un courriel sur la boîte mail du syndicat FO DGFIP à l'adresse suivante :

fo.dddfip66@dgfip.finances.gouv.fr

en précisant, « j'autorise le syndicat FO DGFIP 66 à m'envoyer des mails sur ma boîte à lettres fonctionnelle ».



*Retrouvez tous les comptes rendus sur le site
<http://www.fo-dgfipsd.fr/066/>*

DÉCLARATION LIMINAIRE



CAPL du 16 décembre 2014 AFFECTATION LOCALE AU 01/03/15

Contrôleurs des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

FO DGFIP rappelle que le droit à mutation est un droit fondamental, et continue de revendiquer la mise en oeuvre de 2 véritables mouvements de mutations par an, au premier septembre et au premier mars, pour tous les Contrôleurs des Finances Publiques.

A cet égard il est intéressant de constater qu'à l'issue du dernier scrutin, FO DGFIP a enregistré la plus forte progression de toutes les organisations syndicales de la DGFIP au CTM et dans les CTL.

Cela témoigne que nos positions sont largement partagées par le personnel.

Dans cette CAPL, il convient de rappeler quelques chiffres relatifs à la CAPN, ayant eu à traiter du mouvement national complémentaire du 01/03/2015 des contrôleurs des Finances Publiques.

Sur 2348 demandes formulées, seulement 459 agents ont été mutés, soit un taux de satisfaction de 19,55 %

Pour mémoire, la CAPN pour le mouvement du 01/09/2014 avait permis de satisfaire 527 demandes supplémentaires entre le projet et le mouvement définitif.

Voilà pour la volumétrie nationale.

Que dire de celle que nous constatons aujourd'hui dans cette CAPL ?

On nous avait vendu la fusion avec son harmonisation vers le haut, le gagnant gagnant, les passerelles, tous les rêves étant permis, et que se passe t-il ?

Un mouvement local maigrichon, avec l'atout ALD, dans le jeu de la Direction.

Si la CAPN a permis d'améliorer de plus de 10 points le taux de satisfaction, par rapport à celui du projet pour ce mouvement du 01/03/2015, quelle sera la performance de cette CAPL en la matière ?

En tout état de cause, FO DGFIP 66 entend bien défendre dans cette CAPL les contrôleurs des finances publiques de notre département, qui ont déposé une demande de mutation, et qui sont confrontés à des règles de gestion, qui ne favorisent pas la réalisation de leurs souhaits.

Nous continuerons le combat pour la satisfaction des revendications FORCE OUVRIERE, et nous remercions tous les contrôleurs du département qui ont voté pour les listes FO DGFIP 66.